



École Roméo-Dallaire

81 Chemin Quail Ridge

Winnipeg, MB

Téléphone 204 885 8000

Romeo.dallaire@dsfm.mb.ca / <http://ecoleromeodallaire.ca>



CODE DE CONDUITE

École Roméo-Dallaire

Code de conduite : Droits et responsabilités

Covid 19

- Je m'engage à suivre le protocole d'hygiène recommandé par le chef de la santé publique, précisément.
- Je fais de mon mieux pour veiller à ma sécurité et à celle des autres.
- Je nettoie mes mains avec un gel nettoyant en entrant dans l'autobus, en arrivant et en quittant l'école (avec supervision), après avoir été à la toilette, avant et après manger, après éternué ou se moucher le nez, après avoir essuyé son nez, si les mains sont sales, avant de préparer la nourriture, avant et après les pauses ou récréations, en entrant dans une salle de classe.
- Je fais de mon mieux afin de garder la distanciation de 1 mètre en cohorte et 2 mètres à l'extérieur de la cohorte.
- Lorsque je circule dans l'école, je fais de mon mieux afin de garder la distanciation de 1 mètre en cohorte et 2 mètres sans cohorte.
- Je fais de mon mieux pour respecter les flèches de circulation.
- 4^e à la 8^e année, je fais de mon mieux pour garder mon masque à bord de l'autobus scolaire
- 4^e à la 8^e année, je fais de mon mieux pour garder mon masque lorsqu'en cohorte.

Principes directeurs

- Ce sont les comportements qui sont critiqués et non les enfants ;
- Les critiques constructives favorisent une réelle prise de conscience et le maintien d'un esprit ouvert ;
- L'objectif est de corriger les conséquences d'une mauvaise décision, d'une erreur et de limiter les chances qu'elles ne se reproduisent ;
- Les adultes et les enfants ont souvent des perspectives différentes d'une même situation. Il faut les entendre et les respecter ;
- Nous sommes responsables de nos comportements ;
- Il importe de valoriser les comportements positifs ;
- Les conséquences doivent être étroitement liées à la faute le plus possible et tenir compte de l'âge des enfants impliqués ainsi que du contexte ;
- En cas de problème récurrent, l'enfant sera référé à la direction d'école ;
- La suspension de l'école est une mesure exceptionnelle qui ne sera utilisée qu'en dernier recours ;

Le code de vie est divisé en quatre sections avec des droits, des privilèges et des responsabilités reliées à chacune :

Je respecte mon environnement, les autres et moi-même

- J'ai le droit d'être respecté(e) comme étant un membre à part entière de l'école;
- J'ai le privilège d'apprendre dans un milieu centré sur le respect ;
- J'ai donc la responsabilité d'accepter les autres et leurs différences ;
- J'ai le droit de fréquenter une école propre ;
- J'ai le privilège d'étudier dans un environnement sain ;
- J'ai la responsabilité de recycler et de prendre soin de mes biens et de mon milieu ;
- J'ai le privilège d'une école prônant le développement d'un esprit sain dans un corps sain.

Je me montre responsable de mes tâches et de mon comportement

- J'ai le droit de travailler dans un environnement positif qui stimule l'apprentissage ;
- J'ai le privilège d'être aidé de mes pairs et du personnel enseignant ;
- J'ai le devoir d'être responsable de mes apprentissages et de respecter ceux des autres ;
- Je fais de mon mieux pour veiller à ma sécurité et à celle des autres.
- J'ai le droit d'être en sécurité ;
- J'ai le privilège d'évoluer dans une école où on ne tolère pas les abus physiques ni verbaux ;
- J'ai la responsabilité d'agir de sorte à ne compromettre la sécurité de personne.

Je respecte la langue et la culture française

- J'ai le droit d'apprendre en français ;
- J'ai le privilège de fréquenter une école francophone ;
- J'ai la responsabilité de m'exprimer en français en tout temps avec les autres ;
- J'ai le droit d'étudier dans les deux langues officielles du Canada ;
- J'ai le privilège de vivre dans deux cultures ;
- J'ai la responsabilité de maintenir un niveau de compétence élevé dans les deux langues.

Tenue vestimentaire

Les vêtements d'été convenables sont permis, mais les suivants ne sont pas tolérés à l'école :

- Les vêtements à connotation violente ou dégradante;
- Les jeans avec « **trop** » de déchirures;
- Les shorts plus hauts que la mi-cuisse;
- Les mini-jupes;
- Les chandails, blouses ou t-shirt exposant le dos ou le bas ventre;
- Les camisoles très échancrées ou à bretelles minces;
- Les « muscle shirts »;
- Les Flip Flop;

Toutes personnes doivent porter des souliers ou des espadrilles en tout temps. Les sandales qui tiennent bien dans les pieds sont acceptées. La direction et les membres du personnel de l'école se réservent non seulement le droit et la responsabilité de commenter la tenue vestimentaire des élèves, mais aussi d'exiger des changements lorsque les vêtements sont jugés peu appropriés pour un milieu scolaire.

Utilisation d'Internet

- L'accès à Internet et au courriel est un privilège qui peut être révoqué ;
- Les services informatiques seront utilisés à des fins pédagogiques ;
- Aucun document publicitaire ne devra être sélectionné ;
- Aucun achat en ligne ne sera effectué ;
- Le clavardage doit être supervisé par un adulte responsable ;
- Le téléchargement de fichier doit être supervisé par un adulte responsable ;
- Aucun jeu ne pourra être accédé via les ordinateurs de l'école autres que ceux utilisés avec la permission d'un adulte responsable ;
- La recherche sur Internet doit être supervisée par un adulte responsable ;

L'élève s'engage à respecter la netiquette tant au niveau de la qualité de la langue écrite que du contenu des communications.

Règlements

- Je fais attention entre autres aux comportements suivants :
- J'utilise un langage adéquat ;
- Je communique en français ;
- Je suis en classe et prêt à commencer quand la cloche sonne ;
- Je parle calmement et respectueusement ;
- J'adopte un comportement pacifique ;
- Je respecte les consignes données par le personnel de l'école et les accompagnateurs bénévoles ;
- Je marche à l'intérieur de l'école ;
- Je garde un comportement modéré et respectueux ;
- Je travaille, joue et discute sans susciter de conflits ;
- Je garde les lieux propres ;
- Je conserve le matériel de l'école en bon état ;
- Je sors aussitôt que la cloche sonne ou qu'on me le demande ;
- Je garde mes collations et mon dîner pour la récréation ou l'heure du dîner.

Procédures pour offenses mineures

Conséquences de mes actes ...

Si je néglige mes responsabilités, j'aurai une conséquence en rapport à l'infraction :

Je peux m'attendre aux conséquences suivantes, une à la fois ou quelques-unes simultanément selon les circonstances:

- Je vais recevoir un rappel ;
- Je vais recevoir un avertissement suivi d'une période d'isolement pour réfléchir sur mon comportement. Je vais compléter une fiche de réflexion ;
- Je vais réparer les dommages causés ;
- Je vais perdre certains privilèges ;
- Je composerai une histoire en français ;
- J'aurai un plan de comportement individualisé (signé par le tuteur ou parent) pour m'aider à m'intégrer harmonieusement à la vie de l'école ;
- Je vais devoir rencontrer la direction de l'école, peut-être avec mes parents ;
- Je subirai une suspension interne ou externe ;
- Durant l'isolement ou la retenue de l'enfant, des travaux reliés au thème de la coopération, la bonne entente, aux autres thèmes pertinents, devront être faits.

Exemples de conséquences pour offenses mineures

- Rappel;
- Temps de réflexion en salle de classe pour une période déterminée;
- Temps de réflexion hors de la salle de classe pour une période déterminée;
- Communication avec les parents de l'enfant qui aura une pause spéciale (lecture silencieuse);
- Communication ou rencontre avec les parents afin de déterminer la durée de la suspension à l'intérieur de l'école avec des travaux scolaires;
- Communication ou rencontre avec les parents afin de déterminer la durée de la suspension à l'extérieur de l'école.

Exemples de conséquences pour offenses majeures

La direction de l'école fait appel à l'équipe d'intervention. Il peut s'agir du conseiller en orientation, travailleuse social, psychologue ou autres. Les parents sont impliqués dans le processus.

- Suspension à l'intérieur de l'école ou à l'extérieur de l'école variant d'une demi-journée à trois jours selon la gravité ou la fréquence de.s l'offense.s;
- Suspension à l'extérieur de plus de 3 jours avec l'approbation du directeur- général.

Procédures pour appel d'une décision disciplinaire

Notre but est de faire en sorte que chaque élève se sente accueilli, apprécié et accepté. Dans les écoles du Manitoba, nous travaillons tous de concert pour faire de nos écoles des endroits sûrs, positifs et respectueux où chaque enfant est en mesure d'apprendre et s'épanouir. Il arrive toutefois que nous ne soyons pas du même avis sur la façon de faire les choses et cela occasionne parfois des problèmes.

Il est important que nous nous efforcions ensemble de le résoudre aussi rapidement et équitablement que possible. Lorsque nous réglons nos problèmes de manière respectueuse, amicale et collective, nous donnons un bon exemple à nos enfants. Nous nous efforçons aussi d'établir des liens solides et positifs entre la maison, l'école et la collectivité.

Que dois-je faire en premier lieu ?

La première chose à faire et importante est de communiquer directement et efficacement avec l'adulte le plus près de la situation problématique.

Avant de vous adresser au directeur de l'école, vous pouvez vous adresser à l'orienteur de l'école. On encourage les parents à s'adresser au directeur de l'école si cela ne permet pas de régler la situation. Lorsque la situation n'est pas adressée de façon satisfaisante, les parents peuvent obtenir de l'aide de la part du directeur général de la Division scolaire.

Fréquentations des bandes

La fréquentation des bandes (gangs de rue) n'est pas tolérée dans les emplacements scolaires. Si je contreviens à ce règlement, des mesures seront prises et des sanctions pouvant aller jusqu'à une suspension de l'école seront appliquées. Mes parents seront avertis, et au besoin, un contrat sera établi ou un processus d'aide sera mis en place. De plus, dans certains cas jugés sérieux, ces informations seront référées aux autorités policières.

Certains comportements sont considérés comme des offenses majeures :

- Violence physique;
- Abus verbal et émotionnel;
- L'intimidation (abus répétitifs);
- Opposition directe à l'autorité;
- Vandalisme ou vol;
- Possession d'objet dangereux;
- Possession de substances interdites (tabac, alcool).

Dans ces cas, l'école communique avec un parent ou tuteur ...

- Je risque une suspension interne à l'école;
- Je risque une suspension externe;
- Je risque une intervention de la police.

Les étudiants ne sont pas autorisés à quitter l'école durant les heures de classe ou avant la fin de la journée. Si un enfant doit s'absenter pour le dîner ou quitter l'école plus tôt, les parents doivent faire parvenir une permission écrite au secrétariat.

Droits et responsabilités

Tous ensemble.....pour nos enfants :

Le personnel de l'école et les parents s'assurent du bien-être de chaque enfant. Nous tenons à offrir un milieu sain et propice à l'acquisition des connaissances académiques et des habiletés sociales.

En cas de doute, d'incompréhension ou de conflit, contactez le personnel de l'école. L'éducation de nos enfants est une responsabilité mutuelle. Le formulaire suivant nous indique que vous avez reçu le code de vie et que votre enfant est bien conscient que les adultes s'assureront de collaborer pour maintenir un climat agréable à l'école. Veuillez s'il vous plaît signer à l'endroit indiqué et faire parvenir à l'école.